

**DÉPARTEMENT
DE LA COTE D'OR**

VILLE DE DIJON

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 27 septembre 2023

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (9) M. HOAREAU, Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme CHOLLET, Mme GINDRE, Mme VIAN, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. JASPART, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, Mme TENENBAUM représentée par Mme CHOLLET, M. FOUILLOT représenté par M. FOUSSET.

Membres excusés : (4) M. BERTHIER, M. MEZUI, Mme JACQUEMARD, Mme HERVIEU,

Date de convocation : 22 septembre 2023.

Délibération n° : 31-2023

Objet : Admission de créances en non valeur – exercice 2023

Au vu des pièces présentées par le trésorier municipal, justifiant de la non solvabilité des débiteurs, il est proposé aux membres du conseil d'administration de décider d'admettre en non valeur dans le budget principal les créances suivantes :

- RAD Livraison	4 268,95 €
- Résidence Abrioux	17 063,34 €
Total	21 332,29 €

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1